

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christian Gosselin

<https://www.cadre21.org/membres/9376d71e7671d0f22ab6bdc4>

Date d'obtention : 2021-04-06 15:08:19



cadre21

Au coeur de votre stratégie **#DevProf**



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

C'est un outil très bien conçu qui nous guide pas à pas. Il nous permet de valider les informations pertinentes et de faire les suivis adéquats.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De toujours appliquée la méthode sexto.

De valider toutes les informations obtenues, à chacune des étapes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

S'assurer de ne jamais regarder les photos, et toujours suivre le processus de la méthode sexto.